



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2021

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019 (*)
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 803 052	1 645 727
Créances sur les établissements bancaires et financiers	117 909	260 355
Créances sur la clientèle (*)	6 490 734	6 247 902
Portefeuille-titres commercial	542 381	505 866
Portefeuille d'investissement	791 954	809 619
Titres mis en équivalence	38	83
Valeurs immobilisées	142 975	134 596
Goodwill	603	700
Autres actifs (*)	443 160	401 620
TOTAL ACTIF	10 332 806	10 006 468
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	287 079	990 312
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	326 971	29 095
Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	7 603 449	7 046 237
Emprunts et ressources spéciales	407 824	484 786
Autres passifs (*)	778 157	670 499
Impôt différé Passif	711	711
TOTAL PASSIF	9 404 191	9 221 640
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	42 911	38 413
CAPITAUX PROPRES		
Capital	203 710	203 710
Réserves	346 068	294 142
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	192 229	68 033
Résultat de la période	140 051	176 884
TOTAL CAPITAUX PROPRES	885 704	746 415
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	10 332 806	10 006 468

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PERIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et revenus assimilés	607 904	633 059
Commissions (en produits)	109 672	121 326
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	116 516	81 194
Revenus du portefeuille d'investissement	53 934	53 947
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	888 026	889 526
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts courus et charges assimilées	(342 663)	(357 633)
Commissions encourues	(7 055)	(9 950)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(349 718)	(367 583)
Produits des autres activités	99 424	85 033
Charges des autres activités	(93 840)	(68 187)
PRODUIT NET BANCAIRE	543 892	538 789
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(30 781)	(25 722)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 828	(425)
Autres produits d'exploitation	16 567	16 294
Frais de personnel	(167 366)	(155 563)
Charges générales d'exploitation	(75 052)	(74 294)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(13 900)	(13 099)
RESULTAT D'EXPLOITATION	275 188	285 980
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(38)	38
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(18 216)	(17 597)
Impôt sur les bénéfices	(85 882)	(82 249)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	171 052	186 172
Part de résultat revenant aux minoritaires	(5 526)	(4 652)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PERIODE DU GROUPE	165 526	181 520
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	(25 475)	(4 636)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE	140 051	176 884
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)	3,4	4,3
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en DT)	3,4	4,3

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	602 935	505 862
Crédits documentaires	232 500	418 740
Actifs donnés en garantie	170 000	488 000
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	1 005 435	1 412 602
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement donnés	477 644	354 303
Engagements sur titres	38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	477 682	354 341
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	686 477	636 499
Garanties reçues	2 383 722	2 819 717
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	3 070 199	3 456 216

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ PERIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2020	Exercice 2019
FLUX D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	769 422	807 623
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(353 424)	(366 231)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(7 095)	5 005
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(247 422)	(244 308)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	527 493	378 908
Titres de placement	9 661	(61 780)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(179 993)	(173 302)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	28 241	3 518
Impôt sur les bénéfices	(112 183)	(86 899)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	434 700	262 534
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	60 482	47 333
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	12 954	(107 681)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(21 920)	(5 594)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	51 516	(65 942)
FLUX DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(66 634)	(84 395)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(7 876)	(2 317)
Dividendes versés	(762)	(90 366)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(75 272)	(177 078)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	410 944	19 514
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	836 387	816 873
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	1 247 331	836 387

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

I. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1) ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

II. PÉRIMÈTRE, MÉTHODES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- la société mère : Attijari bank ;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

2. Méthodes de consolidation

2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2020

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES Exercice clos le 31-12-2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires d'Attijari bank

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 05 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de **10 332 806 KDT** et un bénéfice net de **140 051 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, **sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note « II.4.5 Provision collective » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01, la banque a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 23 726 KDT.
- La note « II.4.15 Traitement du report des échéances sur les crédits reportés » se rapportant au traitement des reports d'échéances effectués en application du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020, ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°06-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020. La banque a appliqué les traitements requis par les dites circulaires.
- La note « II.4.16. Notification contrôle social » aux états financiers se rapportant à une notification de contrôle social reçue en octobre 2020. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
- La note explicative « 2.5 : Autres passifs » aux états financiers se rapportant à une notification de redressement à la suite d'une vérification fiscale subie en 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 31 Mars 2021
Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Cabinet MS Louzir
Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR